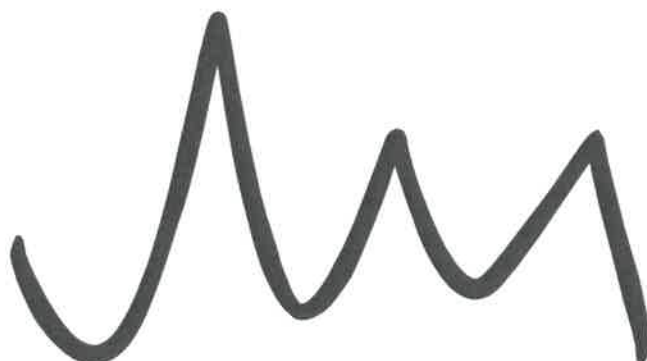




ÉCOLE :

NOM :

PRÉNOM :

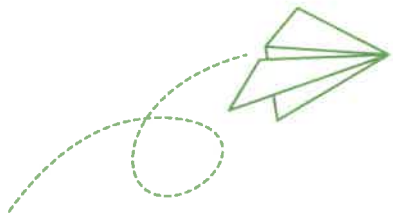


# MON PERMIS À POINTS

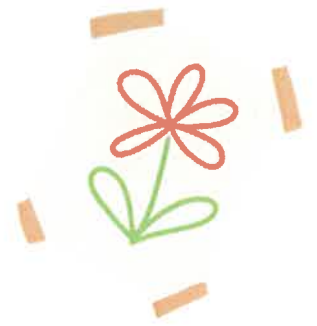
du p riscolaire



# Ce permis permet



POUR  
LES  
ENFANTS



- De connaître clairement les règles de vie collective du périscolaire et les sanctions en cas de non respect.
- De savoir ce qu'ils doivent changer dans leur comportement afin de récupérer des points. Car s'il faut savoir sanctionner les mauvais comportements, il faut aussi savoir mettre en valeur les bons comportements et les progrès.
- Ils vont pouvoir s'engager à respecter ces règles et accepter les éventuelles sanctions en signant leur livret.

POUR  
LES  
PARENTS

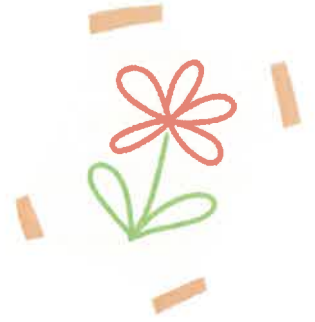
- Un suivi du comportement de leurs enfants sur les temps périscolaires, sans attendre qu'une accumulation de mauvais comportements amène à une entrevue pour signalement.



POUR  
LES  
ANIMATEURS

- Après un premier avertissement oral, de s'appuyer sur un document afin de sanctionner si l'enfant continue de mal se comporter.
- Un accord sur les mêmes sanctions pour les mêmes fautes, sans disproportion, tout en sachant faire preuve de discernement.





Le permis à points a pour but d'aider les enfants à vivre ensemble dans un climat de respect. Ce permis servira aussi de lien avec les familles pour les alerter sur les éventuels comportements inadaptés de leurs enfants lors des temps périscolaires et pour les informer de leurs efforts et de leurs progrès.

Chaque enfant reçoit un permis de 20 points. Après un avertissement oral des animateurs, des points seront enlevés en cas de non respect des règles établies. L'enfant aura la possibilité de récupérer des points grâce à l'amélioration de son comportement.

A chaque perte d'un ou plusieurs points, l'enfant devra faire signer la fiche à ses parents et la retourner aux animatrices dès le lendemain.



Ce permis permet aussi d'harmoniser les divers temps périscolaires (accueil du matin et du soir + temps méridien) en favorisant le vivre ensemble et le respect de l'autre.

Bien-vivre ensemble, c'est connaître les règles, savoir les appliquer et en cas de non-respect savoir accepter des sanctions, tout en privilégiant la réparation et l'amélioration.

« Bien-vivre ensemble » c'est automatiquement établir des règles de vie communes, c'est avoir des droits, mais aussi des devoirs.

J'ai des droits mais j'ai aussi des devoirs !

Si je me conduis mal  
je peux perdre des  
points

Si je fais des efforts  
je peux récupérer des  
points

J'ai 20 points sur  
mon permis en début  
d'année scolaire !



## J'ai le droit de



- Discuter dans le calme pendant les repas
- Participer aux activités proposées ou bien jouer avec mes copains et copines dans la cour
- Donner mon avis aux adultes et être entendu
- Lire ou me reposer tranquillement sans être dérangé
- D'être respecté
- D'être traité comme les autres.

## J'ai le devoir de



- Me ranger calmement pour partir à la cantine
- Respecter les règles de sécurité sur le trajet de la cantine (aller et retour)
- Respecter les autres (enfants et adultes)
- Ranger les jeux et le matériel après utilisation
- Ecouter les consignes des animateurs
- Prévenir un animateur en cas de problème ou danger.

## Je n'ai pas le droit de








- Jouer dans les toilettes
- Dire des gros mots, me moquer ou d'insulter les autres (enfants et adultes)
- Me venger ou de me faire justice
- Jouer à des jeux dangereux
- D'être violent, de bousculer, de taper.

# TABLEAU DES POINTS

PETITS

GRANDS

	Je perds <b>1</b> point si	<b>A REPETITION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je ne me range pas pour partir à la cantine</li> <li>• Je ne range pas le matériel et les jeux quand j'ai terminé</li> <li>• Je crie ou parle trop fort à la cantine</li> <li>• Je joue dans les toilettes</li> <li>• Autre situation relevée par l'animateur</li> </ul>
	Je perds <b>2</b> points si	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je joue sur le trajet de la cantine</li> <li>• Je suis turbulent sur le trajet de la cantine (bousculade, dépassement, toquer aux portes...)</li> <li>• Je n'écoute pas les consignes de l'adulte</li> <li>• Autre situation relevée par l'animateur</li> </ul>
	Je perds <b>3</b> points si	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis insolent, je répond, ou manque de respect à l'animateur</li> <li>• Autre situation relevée par l'animateur</li> </ul>
	Je perds <b>4</b> points si	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je fais des jeux dangereux</li> <li>• J'insulte, menace, harcèle ou me moque de mes camarades ou des animateurs</li> <li>• Je frappe ou je suis violent</li> <li>• Autre situation grave relevée par l'animateur</li> </ul>
	Je récupère <b>1</b> ou <b>plusieurs</b> points si	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je ne perds pas de points pendant deux semaines</li> <li>• Je fais des efforts pour améliorer mon comportements</li> <li>• Autre situation relevée par l'animateur</li> </ul>

## ATTENTION

Si je perds **5 POINTS** je dois discuter avec les animateurs pour voir comment je peux récupérer des points.

Si je perds **10 POINTS** mes parents recevront un courrier d'avertissement.

Si je perds **15 POINTS** mes parents et moi-même seront convoqués en mairie.

Si je n'ai **PLUS DE POINTS** je peux être exclu temporairement ou définitivement du périscolaire.

Le tableau de retrait de points sera rempli par l'animateur en ta présence.

A CHAQUE RETRAIT OU GAIN DE POINTS TU DEVRAS FAIRE **SIGNER** PAR TES PARENTS TON LIVRET ET LE RAMENER A L'ANIMATEUR.

Les permis à points de tous les enfants seront rangés dans un classeur et conservés dans la garderie pour les enfants de l'école publique et à la cantine pour les enfants de l'école privée.

Le permis sera redonné à l'enfant en cas de perte de point dans les meilleurs délais. Il sera alors à faire signer par les parents et à remettre aux animatrices le jour de classe suivant.

A chaque fin de période (avant les vacances scolaires), un bilan sur le comportement de l'enfant sera établi par les animatrices, qui inscriront un commentaire (aussi bien positif, négatif ou en amélioration) dans le permis de l'enfant. Il devra alors le ramener signé pour chaque rentrée.

Pour les petits, les points seront remplacés par un système de gommettes sur un feu tricolore, afin de faciliter la visualisation. (vert = bons comportements, orange = perte de points 1 ou 2, rouge = perte de points 3 ou 4)



- J'ai lu et j'accepte le fonctionnement du permis à points.
- Je m'engage à respecter les règles de vie du périscolaire.

Signature de l'enfant :

Signature des parents :

